



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'hémodialyse

Question écrite n° 72625

## Texte de la question

M. Alain Barrau souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences de l'annonce de la contamination de vingt-deux des soixante-dix patients du centre d'hémodialyse de Béziers. Une enquête, diligentée par la DDASS de l'Hérault, est en cours pour permettre de faire toute la lumière sur cette situation « extrêmement préoccupante », selon les propres mots du directeur de ce service. Actuellement, le centre est fermé pour cause de sécurité sanitaire. Cette décision cohérente pénalise néanmoins les malades, obligés de subir leur protocole dans le centre le plus proche, celui de Montpellier, distant de 70 kilomètres. En conséquence, il demande que soit procédé au plus tôt, dans l'intérêt des malades, à la recherche d'une solution sur place adaptée pour qu'ils puissent continuer leur thérapie au centre hospitalier de Béziers. Certains patients devant subir deux ou trois protocoles hebdomadairement, cela leur épargnerait des fatigues supplémentaires. Il faut que, au nom de la démocratie sanitaire, chacun de nos concitoyens ait droit aux meilleurs soins près de chez lui, dans une proximité thérapeutique non contraignante. C'est pourquoi il demande quelles décisions ont été prises en faveur du traitement des malades du centre qui vient d'être fermé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Barrau](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72625

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 février 2002, page 667